

**RSM Ouest**

L'Arpège
213, route de Rennes
BP 60277
44702 Orvault Cedex
France
T +33 2 51 83 30 30
F + 33 2 51 83 30 39

www.rsmfrance.fr

ASSOCIATION ACLEEA
Maison des Associations
2 rue du Stade 44610 INDRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association ACLEEA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACLEEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté à contrôler la comptabilisation des opérations relatives notamment aux subventions reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association par la prise de connaissance et les tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orvault, le 26 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

RSM Ouest



Jean-Michel PICAUD
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortiss. et dépréciations	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & develop.				
Concessions, brevets, licences	10 335	9 468	866	1 842
Fonds commercial				
Autres immob.incorp/av. acpt.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Inst.techn.mat.et out.indust.	39 502	34 102	5 400	3 795
Autres immobilisations corp.	104 489	84 073	20 417	25 623
Immob. en cours / av. acptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créanc.ratt.à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financ	3000		3000	3000
ACTIF IMMOBILISE	157 326	127 643	29 683	34 261
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvis.				
En cours de product. de biens				
En cours de product. de serv.				
Produits interméd. et finis				
Marchandises				
CREANCES				
Avances & acptes versés s/com	397	0	397	183
Clients et comptes rattachés	15 201	18	15 184	13 823
Autres créances	30 244	0	30 244	32 124
Capital sous, appelé non vers				
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placem.	0	0	0	0
Disponibilités	144 365	0	144 365	139 757
Charges constatées d'avance	11 700	0	11 700	12 680
ACTIF CIRCULANT	201 907	18	201 889	198 567
Charges à répart./plus.exerc.				
Primes de rembt des oblig.				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	359 233	127 660,52	231 573	232 828

RSM Ouest

Bilan passif

	Exercice clos le 31/12/18	Exercice clos le 31/12/17
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES :		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	80 324	79 467
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 858	857
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droits de reprise		
Apports		
Legs et donation		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	0	0
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	83 182	80 324
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL (II)		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 860	6 163
Fournisseurs et comptes rattachés	19 011	28 604
Autres	122 620	117 737
Produits constatés d'avance	1 900	0
TOTAL (IV)	148 391	152 503
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	231 573	232 828

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18	% C.A	du 01/01/17 au 31/12/17	% C.A	Variation en valeur annuelle	Variation en %
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	282 075	100,00	261 483	100,00	20 592	8
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	678 777	240,64	686 120	262,40	-7 343	-1
Rep. amts/prov. transf.de ch.	7 122	2,52	20 902	7,99	-13 780	-66
Autres produits	1	0,00	3	0,00	-2	-78
Total produits d'exploitation	967 975	343,16	968 508	370,39	-533	0
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variation de stock(m/ses)						
Achats de m.p. & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges ext.	181 875	64,48	172 003	65,78	9 873	6
Impôts,taxes et vers, assim.	28 820	10,22	26 876	10,28	1 944	7
Salaires et traitements	529 076	187,57	541 666	207,15	-12 590	-2
Charges sociales	217 761	77,20	216 885	82,94	875	0
Dot. / immob. amortissements	12 550	4,45	11 309	4,32	1 242	11
Dot. / immob. provisions						
Dot. / act. cir. provisions	18	0,01	306	0,12	-288	-94
Dot. / risques & charg. prov.						
Autres charges	1 446	0,51	991	0,38	456	46
Total charges d'exploitation	971 547	344,43	970 035	370,97	1 511	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 571	-1,27	-1 527	-0,58	-2 044	-134

Compte de résultat

RSM Ouest

	du 01/01/18 au 31/12/18	% C.A	du 01/01/17 au 31/12/17	% C.A	Variation en valeur annuelle	Variation en %
(suite)						
OPERATIONS EN COMMUN						
Bénéf.attribué / Perte transf						
Perte supportée/ Bénéf.transf						
PRODUITS FINANCIERS						
Pdts financiers de participât						
Aut.valeurs mob.& créances						
Autres intérêts & pdts assim.	660	0,23	678	0,26	-19	-3
Reprises/prov.et transf.char.						
Diff.positives de change						
Pdts nets cessions val.mob.						
Total produits financiers	660	0,23	678	0,26	-19	-3
CHARGES FINANCIERES						
Dotât.financ.aux amts & prov.						
Intérêts et charges assimil.	0	0,00	0	0,00	0	0
Différences négat.de change						
Chges nettes cessions val.mob						
Total charges financières	0	0,00	0	0,00	0	0
RESULTAT FINANCIER	660	0,23	678	0,26	-19	-3
RESULTAT AVANT IMPOTS	-2 912	-1,03	-849	-0,32	-2 063	243
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
- sur op. de gestion	5 770	2,05	2 020	0,77	3 750	186
- sur op. en capital	0	0,00	0	0,00	0	0
- rep. s/prov. & transf.chge	0	0,00	0	0,00	0	0
Total produits exceptionnels	5 770	2,05	2 020	0,77	3 750	186
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
- sur op. de gestion	0	0,00	313	0,12	-313	0
- sur op. en capital	0	0,00	0	0,00	0	0
- dot. except. amort/prov.	0	0,00	0	0,00	0	0
Total charges exceptionnelles	0		313	0,12	-313	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 770	2,05	1 706	0,65	4 063	238
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT GLOBAL	2 858	1,01	857	0,33	2 000	233

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS :	Année 2018	Année 2017	
Bénévolat			
Prestations en nature	40 985	44 691	
Dons en nature			
TOTAL	40 985	44 691	
CHARGES :			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et de services	40 985	44 691	
Personnel bénévole			
TOTAL	40 985	44 691	

Annexe des comptes annuels

Association	ACLEEA
Activité exercée	CENTRE DE LOISIRS EDUCATIFS POUR L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE
Adresse	MAISON DES ASSOCIATIONS 2, RUE DU STADE 44610 INDRE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/18 au 31/12/18

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif

Total du bilan avant répartition 231 573 Résultat: **Excédent** 2 858 €

1. Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes

Les états financiers sont établis en conformité avec :

- Le règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du PCG.
- Le règlement CRC 99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis suivant le mode linéaire de un an à trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

- matériel de camping, matériel éducatif, matériel de bureau : de 1 an à 10 ans selon leur usage.
- Mobilier et mobilier éducatif : 1 an à 8 ans
- Matériel de transport : 5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subvention pour investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à la date de leur notification.

Les subventions reçues par l'association concernent des biens non renouvelables. Par conséquent, elles sont rapportées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations concernées.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2. Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers :

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les indemnités de départ à la retraite s'élèvent à la clôture de l'exercice à 156 897 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer ces indemnités sont les suivants :

Taux d'actualisation : 1.57 %

Départ volontaire à 65 ans

Taux annuel de revalorisation des salaires : 2 %

Table de mortalité : Tables de mortalité des années 2008-2010 publiées par l'INSEE

Autres engagements : Néant

Autres éléments significatifs :

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes ont été données :

La commune d'INDRE a octroyé à l'association ACLEEA au titre de 2018 une subvention en espèces de 678 000 € contre 678 000 € en 2017.

Une subvention en nature de 40 985 € en 2018 contre 44 691 € en 2017 a été considérée, définie par une convention de partenariat et de mise à disposition de locaux et de moyens :

	2018	2017
Locaux de la ville	11 752 €	11 570 €
Entretien ménager (personnel de ménage)	22 440 €	21 746 €
EDF-GDF-EAU	5 491 €	6 281 €
Nantes métropole redevance	123 €	122 €
Net ouest	875 €	4 600 €
AS24	150 €	217 €
Prêt véhicule (3414ZN44-AY315XN)	155 €	155 €
TOTAL	40 985 €	44 691 €

L'effectif moyen annuel de l'association est de 17.89 pour l'année 2018 et de 18.14 pour l'année 2017.

- Informations relatives à la rémunération des dirigeants :

La rémunération des cadres dirigeants n'est pas donnée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexe des comptes annuels

3. Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	9 267	1 068	0	10 335
Immobilisations corporelles	143 367	6 905	6 280	143 992
Immobilisations financières	3 000	3 000	3 000	3 000
Total	155 634	10 973	9 280	157 327
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	7 424	2 044		9 468
Immobilisations corporelles	113 949	10 506	6 280	118 175
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations				
Total	121 373	12 550	6 280	127 644

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges constatées d'avance	57 145	57 145	0
TOTAL	57 145	57 145	0

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	4 107
Autres créances	28 795
Disponibilités	0
TOTAL	32 902

RSM Ouest

Annexe des comptes annuels

Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	11 700
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	11 700

4. Notes sur le bilan passif

Analyse des fonds associatifs	Ouverture	Affectation du résultat	Résultat période	Clôture
Fonds Associatifs	79 467	+ 857		+ 80 324
Résultat	+ 857	- 857	+ 2 858	+ 2 858
TOTAL	+ 80 324	0	+ 2 858	+ 83 182

Analyse des subventions d'investissement	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Subventions d'investissement	0	0	0	0
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

		Provisions et dépréciations			
		A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges					
Dépréciations	Clients	306	18	306	18
	Autres	0	0	0	0
Total		306	18	306	18

RSM Ouest

Annexe des comptes annuels

	Etat des dettes			
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs	19 011	19 011		
Dettes fiscales & sociales	121 382	121 382		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	1 900	1 900		
TOTAL	142 293	142 293		

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	8 315
Dettes fiscales & sociales	75 852
Autres dettes	
TOTAL	84 167

Produits constatés d'avance: 1 900 € Subvention conseil général, actions reportées en 2019